

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°10 - Septembre 2003

Résistons ensemble c/o CiCP, 21^{er}, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : <http://www.resistons.lautre.net>
Pour recevoir ce bulletin par internet, écrire à : resistons_ensemble@yahoo.com

Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

Mais où étaient les forces de "l'ordre" ?

10 000 ou 15 000... on ne saura jamais exactement combien de petits vieux et vieilles sont partis. Délaissés, abandonnés, seuls chez eux, parqués dans des hôpitaux ou dans des "maisons de retraite" de misère. Cette société les a laissés se dessécher. À qui la honte ? Si cela s'était passé ailleurs, dans un pays pauvre d'Afrique ou d'Asie, on aurait entendu nos gouvernants, plein d'arrogance, déclarer que "chez nous, ce ne serait pas possible". Pourtant c'est arrivé en France, dans l'indifférence du président et des ministres en vacances. Mais pendant ce temps là, où était l'état ? Où étaient ses 150 000 policiers et 100 000 gendarmes ? Que faisaient les forces de "l'ordre" ? Est-ce qu'elles utilisaient leurs fichiers informatisés multiples, leurs caméras de surveillance pour retrouver les vieux abandonnés, pour leur apporter de l'eau ou un ventilateur, pour les soulager, pour les transporter à l'hôpital ? Est-ce que cet énorme appareil policier, ministre en tête s'est mis, pour une fois, au service des mourants ? Est-ce qu'il s'est rendu, pour une fois utile ? Non, cette fois-ci Sarkozy ne paraissait pas devant les caméras et la police continuait à scotcher les sans-papiers expulsés, à pourchasser dans les cités les petits jeunes, à contrôler au faciès, à matraquer les intermittents... Les forces de "l'ordre" faisaient leur "boulot", elles ont été créées pour ça, indifférentes à la tragédie humaine, s'occupant de sauvegarder, par la force, cette société de misère...

> C'est pas fini les frontières...

Après le contre-G8 d'Evian et le contre-sommet européen de Thessaloniki (en Grèce), cet été, plusieurs campements "No-border" ont pris une part active pour l'abolition des frontières et contre l'emprisonnement des demandeurs d'asile à Timisoara (Roumanie), à Frassanito (Italie) et à Cologne (Allemagne). En Italie, une action d'envahissement du centre de rétention de Bari Pavese a permis la libération de nombreux détenus, qui avait pour seul crime d'être demandeurs d'asile. En Allemagne, par contre, le 9 août au matin, 500 policiers ont encerclé et ont même attaqué le campement, tandis que des néonazis se manifestaient dans un autre quartier de Cologne. Il y a eu 250 arrestations. Apparaît une nouvelle stratégie policière : les policiers ont filmé, un à un, chaque participant au "No-border" et ne les lâchaient pas d'une semelle. A-t-on si peur que ça que les frontières disparaissent ?

> "La police tue ! La justice couvre !"

Ce furent les propos d'un des avocats de la famille Taïs qui résonnèrent jusque dans les couloirs de la chambre d'accusation du tribunal de Bordeaux le 22 mai dernier. La justice vient d'enterrer une fois de plus le dossier de la mort de Pascal Taïs le 7 avril 1993 dans une cellule du commissariat d'Arcachon. Nous dénonçons cette décision, nous rappelons que pour nous l'affaire Taïs est un exemple. Il ne dépendait que de la justice de ce pays de démontrer par une inculpation des responsables de la mort effroyable de Pascal qu'il restait un espoir dans les lois de la République pour tous ceux qui luttent pour le respect de leur droits et contre la ségrégation et le racisme. [...]

Après Youssef Khaïf, Habib, Moussa et Aïssa Ilich la justice va ajouter le nom de Pascal Taïs à la très longue liste de ceux dont la mémoire sera toujours entachée d'une injustice aussi odieuse que l'acte dont ils ont été victimes.

Contact : 06 74 43 63 31 ou 06.89.10.43.66

Communiqué de presse commun de Mêmes Droits et du MIB (extraits)



Semaine pour un libre et égal accès à la mobilité Paris / Ile-de-France

ACTION / Mercredi 17 septembre 18h30

Dérive sécuritaire - Vidéosurveillance, GPSR, délit de fraude d'habitude... le Ratp est un véritable laboratoire du discours sécuritaire. Venez avec nous le démonter.

Venir habiller si possible en vert ou en blanc.

Rdv place du Châtelet - métro Châtelet. infos : <http://ratp.samizdat.net>

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Mort après avoir été "maîtrisé" par la police.

Léon (1) 50 ans n'a jamais supporté l'arrivée des chaleurs. Cette année, plus que jamais, ce fut un calvaire qui s'est achevé par une crise cardiaque et la mort, après une intervention musclée de la police.

Depuis quelques temps, il ne dormait plus, ne mangeait plus et fumait de trop. Vu son état dépressif, sa mère consentait à le laisser pour qu'il puisse mieux dormir. Mais Léon souffre. Victime de difficultés respiratoires, gêné par la pollution, il renonce à ses balades, la piscine, et ses courses. Des voisins l'entendent plusieurs fois à sa fenêtre crier à pleins poumons sa haine de "Chirac, nazi!", et du "capitalisme". Au téléphone, sa mère perçoit le trouble. Mais quand elle rentre en urgence, Léon refuse de la laisser entrer. Une voisine propose d'appeler les pompiers. "Léon se calmait généralement avec le dialogue". Mais ce sont 4 policiers qui débarquent. Sa mère leur explique qu'il est très fatigué, mais ils ne semblent pas s'en soucier. Après les gaz lacrymogènes, ils décident de le maîtriser par la force. Ils le mettent au sol pour le calmer, le menotent pour l'immobiliser. Et puis, sa mère surprend "l'étrange regard d'une gendarmette sortant de la pièce un gourdin à la main". Lors de la mise en bière, elle aperçoit des traces de coups sur le front de son fils...

(1) Le prénom a été modifié

Le 17 septembre à Agen - le procès de ceux de Fumel.

Le 15 mars 99, 17 membres d'AC! CLASH (Chômeurs, Libres, Actifs, Solidaires et Heureux) ont arrêté courageusement un incinérateur qui fonctionnait hors normes depuis 13 ans, sa mise en service, en coupant les fils des armoires électriques. Cet incinérateur de Fumel (Lot&Garonne), très dangereux, brûlait en torchère avec des flammes de 5m de haut, sans aucun filtre. Les taux de dioxines étaient 50 fois supérieurs à la norme... Quant aux déchets ils étaient stockés en surplomb d'un petit ruisseau qui se jette dans le Lot. L'administration n'a jamais osé le remettre en route, à la grande satisfaction de la population. Cependant la répression fut féroce. Sur 14 inculpations, 5 ont fait de la prison préventive, dont 3 jusqu'à 32 jours, et les autres ont été soumis à un contrôle judiciaire très strict (pointage tous les jours, interdiction de militer, de sortir du département...). Allons soutenir ces 5 qui passent en procès à Agen le 17 septembre.

Programme: 8h30 installation des stands et scènes aux "Graviers" / 10h30 manif tribunal d'Agen / 14h procès / prises de paroles / 22h à 2h concert gratuit aux "Graviers". Bus en partance de plusieurs villes : contacter AC!

De la prison ferme pour s'être rassemblé dans un hall d'immeuble !

Fin juillet à Roubaix : "je croyais rêver !" Julien et sa mère n'en reviennent pas, il est condamné à un mois de prison ferme avec un autre jeune pour avoir squatté un hall d'immeuble. Rêve ou cauchemar ? Ce qui n'était encore qu'une menace — la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure en mars 2003 avait aggravé le délit "d'occupation illicite des parties communes d'un immeuble collectif" crée par la loi de Sécurité Quotidienne de la gauche plurielle par de la peine de prison — est devenue réalité.

Depuis, les 25 et 26 août, 7 jeunes de 15 à 19 ans ont été arrêtés pour les mêmes raisons à Issy-les-Moulineaux. À Bagneux, 2 adolescents et leurs amis de 18 ans attendent leur comparution le 22 septembre devant le tribunal correctionnel de Nanterre. Ils risquent tous jusqu'à 2 mois fermes et 3750 € d'amende.

Solidarité avec Romain Binazon.

Romain BINAZON, porte parole de la Coordination Nationale des Sans Papiers a embarqué peu avant 13H dans un avion pour se rendre dans son pays d'origine, le Bénin. Dans l'avion l'expulsion d'une ou plusieurs personnes était en cours et M. Romain BINAZON a été arrêté et placé en garde à vue. Cette arrestation fait partie d'une volonté de décapiter le mouvement des sans papiers et de briser le mouvement social actuel dont la lutte des sans papiers est totalement partie prenante. Depuis quelques mois nombreuses ont été les expulsions effectuées avec brutalités policières, ayant entraîné à deux occasions la mort d'homme (décembre 02 et janvier 03). Lors de certaines de ces expulsions musclées plusieurs personnes, passagères du vol, sont intervenues choquées par les comportements policiers. Certaines sont actuellement poursuivies pour "délict de solidarité". Suite à une mobilisation de solidarité avec Romain Binazon, il a été remis en liberté le 26 août, mais il est convoqué pour comparaître le 24 septembre à 13H devant la 17ème chambre du Palais de Justice de Bobigny (93) pour "outrage et rébellion". Venez nombreux le soutenir.

Source : Coordination Nationale des Sans Papiers. mél : coordnatsanspap@hotmail.com

Conseils en manif

- Rester groupés. Ne jamais sortir seul(e) de la manif. Former de petits groupes. Si la police tente de cibler quelqu'un, former une chaîne.
- Garder un numéro d'avocat (ou écrire sur son bras au marqueur le numéro de la permanence juridique).
- Si quelqu'un se fait arrêter, lui dire son propre nom en tant que témoin et lui demander de crier le sien et le secteur où il habite et prévenir la permanence juridique en indiquant l'interpellation (qui, quand, où et comment).
- En cas de sa propre arrestation, crier son nom aux témoins présents, et, en toutes circonstances, rester calme et poli.

en cas de garde à vue

- À la suite de la garde à vue, le procureur de la république peut décider votre comparution immédiate. Devant le tribunal, refusez d'être jugé le jour-même et demandez un délai "pour préparer votre défense".



en cas de violences policières

- Prendre ou faire prendre les coordonnées de témoins de passage.
- Prendre immédiatement des photos des coups et blessures.
- Se faire faire immédiatement un véritable certificat médical.
- En cas de blessures importantes, demander au médecin une ITT de plus de huit jours.
- Garder vêtement et objet souillé.
- Contacter vite une association qui lutte contre les violences policières
 - pour expliquer et faire connaître ce qui s'est passé,
 - pour une aide juridique, pour contacter un avocat militant,
 - pour rencontrer des témoins et récolter leurs témoignages,
 - pour être écouté, entouré, soutenu,
 - pour effectuer une saisine auprès de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité,
 - pour éventuellement mettre en place des actions afin d'aider à rassembler des moyens financiers.
- Porter plainte, avec l'aide d'un avocat, par lettre recommandée, auprès du doyen des juges d'instruction en se constituant partie civile.
- **Ne jamais baisser les bras face à la police, la justice.**
- **Ne jamais se taire devant des faits aussi graves.**